

# Procès verbal de l'Assemblée générale de l'association Ubuntu-fr

En date du dimanche 09 avril 2017 à 10h40, conformément aux statuts, s'est tenue l'Assemblée générale de l'association. Cette dernière s'est déroulée dans les locaux de Coopaname, 3-5-7 rue Albert Marquet, 75020 Paris.

Seize membres étaient présents :

- amgie
- Chacmool
- cm-t
- GlaCius
- Globox
- jm-gailis
- karum
- Luclis
- Maxime Cheminade
- MeLMe
- Morphee
- olive
- sabriicone
- Sheykyerbootux
- Snip
- twopiradians

Dix-sept membres ont donné procuration :

- charlotte → olive
- cotmar → morphee
- didrocks → olive
- draco31.fr → cm-t
- Drap-Housse → olive
- FLOZz → olive

- klmp200 → jm-gailis
- Ludovic Bridoux → morphee
- McPeter → olive
- mhép → olive
- Princesse → cm-t
- Qesh → olive
- Stella Frédéric → cm-t
- Syphax → olive
- Tr4sk → karum
- Winael → cm-t
- YoBoY → Chacmool
- Zed → olive
- Zindozs → amgie
- ZobjO\_o → olive

**Trente-trois** membres avec droit de vote sont donc présents ou représentés durant cette Assemblée générale sur un total de **quarante-trois** membres. Le quorum fixé à trente pourcents est donc atteint.

L'Assemblée générale est présidée par Thomas Joossen (président), le secrétariat est tenu par Islem Abd-El-Rahman (administrateur).

Ordre du jour :

- Rapport moral (présentation et vote)
- Rapport d'activité (présentation)
- Présentation de l'employée (Marie-Lucille Mestrallet)
- Rapport financier (présentation et vote)
- Présentation du budget et projets de l'année 2017
- Élection du CA

Décisions :

- le rapport moral a été validé
- le rapport financier a été validé
- un nouveau Conseil d'administration a été élu

Le nouveau Conseil d'administration est constitué des membres suivants :

- Islem Abd-El Rahman, alias Snip, secrétaire ;
- Rudy André, alias cm-t ;
- Olivier Fraysse, alias olive, vice-président ;
- Matthieu Joossen, alias amgie, trésorier ;
- Thomas Joossen, alias Karum, président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

À partir des décisions prises lors de cette Assemblée générale, le présent procès-verbal a été dressé.